

Oui, j'étais un don pour aider les sœurs Clarisses de Poligny
Chèque à l'ordre de : « Fondation des Monastères - Monastère
Sainte Claire de Poligny »
Le reçu fiscal est établi au nom et adresse indiqués sur le chèque.

Mon don est de : Euros

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 euros.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Nom ou société :

Adresse :

Tél : Mail :

Coupon à renvoyer avec votre chèque à :

**Fondation des Monastères
14, rue Brunel - 75017 PARIS**

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don et sont strictement réservées à l'usage de la Fondation des Monastères.
Conformément à la loi Informatique et Libertés vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant.
Pour exercer ce droit, contactez la Fondation des Monastères (adresse ci-dessus)
Mail : filen@fondationdesmonasteres.org

image: Anonyme 1988/2017 poligny



Monastère Sainte Claire de Poligny

**Chers amis,
nous avons besoin de votre aide !**

Nous sommes actuellement 16 sœurs et selon l'appel de Dieu nous désirons contempler et vivre la pauvreté et l'humilité de notre Seigneur Jésus Christ et de sa sainte Mère.

Notre vie de communauté se tisse au fil des jours par l'accueil de l'Esprit saint et de l'Évangile dans nos vies.



En quelques années, notre communauté a changé et rajeuni.

Jusqu'à présent les retraites reçues de nos "aînées" équilibraient les charges sociales des plus jeunes. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas. Et notre travail ne suffit pas à trouver les 5000€ nécessaires par mois pour payer nos cotisations sociales.

Alors bien simplement
nous nous tournons vers vous.

Si vous le désirez, vous pouvez nous soutenir dans notre vie quotidienne.

Ce nouveau défi, nous l'envisageons avec responsabilité, mais aussi dans la paix, confiantes dans la miséricorde de Dieu, l'intercession de saint Joseph et votre amitié.

LA FONDATION DES MONASTÈRES



La fondation des monastères, fondation reconnue d'utilité publique, est l'organisme habilité à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes.

Vous pouvez lui adresser un don, en précisant « pour les sœurs clarisses de Poligny »

5% du montant de votre don sera versé au fond de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés.

La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal.